

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75007 PARIS

Paris, le 10 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis le confinement imposé aux EHPAD le 11 mars dernier dans le but de protéger les résidents, les personnes âgées se retrouvent dans une situation d'isolement forcé risquant d'aggraver fortement les facteurs de comorbidités et la perte d'autonomie, porte d'entrée dans la dépendance et la grabatisation à court terme avec les conséquences sur la qualité et l'espérance de vie que nous connaissons.

Aussi, la FFMKR s'associe à la demande de nombreuses associations de patients et de la FNADEPA de "rouvrir de façon très limitée" les EHPAD et résidences autonomie aux kinésithérapeutes afin d'assurer l'accès aux soins courants.

Au-delà des actes de kinésithérapie respiratoire qui rentrent dans le cadre des actes prioritaires, de nombreux soins qui étaient reportables il y a 3 à 4 semaines, ne le sont plus aujourd'hui. Il n'est évidemment pas question de laisser reprendre les activités comme avant, mais d'apporter une solution organisationnelle qui permettrait de reprendre des soins réguliers de kinésithérapie pour ces patients fragiles et polyopathologiques.

Il est urgent de cadrer les modalités d'accès aux EHPAD pour les kinésithérapeutes libéraux en limitant la multiplicité des intervenants et en leur donnant les moyens matériels (masques, blouses, charlottes...) qui permettront leurs interventions dans de bonnes conditions, et ainsi apporter aux directeurs de ces établissements et aux médecins coordonnateurs des solutions et consignes claires, car nombre d'entre eux craignent d'engager leur responsabilité.

En effet, le kinésithérapeute contribue activement à la prévention de la surmortalité due aux pertes des capacités fonctionnelles engendrées par le confinement, en luttant notamment contre les syndromes d'alitement et de glissement. Il contribue également à

alléger la charge de travail des autres personnels soignants en limitant les risques de grabatisation des résidents.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération la plus dévouée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, followed by a period.

Sébastien Guérard

Président